



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/95
18 mars 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante-deuxième session
Point 38 de la liste préliminaire*

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS
PAR LES GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES
DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES

Lettre datée du 14 mars 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur les manifestations d'étudiants et d'élèves du secondaire dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, publiée le 11 mars 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur
les manifestations d'étudiants et d'élèves du secondaire
dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, publiée
le 11 mars 1997

1. L'Union européenne exprime sa vive préoccupation face aux récentes manifestations d'étudiants et d'élèves du secondaire dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au cours desquelles des slogans (anti)ethniques ont été lancés dans les rues de Skopje et de Tetovo.
2. L'Union européenne est consciente des difficultés que connaît ce pays pour passer à une économie de marché et à une société pluraliste multiethnique.
3. L'importance du soutien apporté par l'Union européenne au processus de transition en cours dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a été confirmée récemment, lors de la réunion des 25 et 26 février 1997 du groupe consultatif 9-24.
4. Un pays stable et prospère est non seulement dans l'intérêt de la population de l'ex-République yougoslave de Macédoine, mais est également essentiel à la stabilité de la région dans son ensemble.
5. L'Union européenne soutient l'appel lancé par le Premier Ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine aux habitants du pays pour qu'ils continuent à oeuvrer au renforcement de la confiance et du respect entre groupes ethniques. L'Union européenne engage toutes les forces politiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine à oeuvrer ensemble, d'une manière pacifique et démocratique, à la recherche d'une solution aux problèmes subsistants.
6. L'Union européenne rappelle que, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Conseil de l'Europe, le respect des minorités ethniques et nationales est de la plus haute importance pour la stabilité nationale et l'instauration de relations de bon voisinage.
7. L'Union européenne réaffirme son soutien aux efforts déployés par l'ex-République yougoslave de Macédoine pour maintenir la stabilité sociale et politique interne au cours de cette phase difficile de transition vers une société civile et une économie de marché.
